



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200608-2020\_55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 08 juin 2020**

**Délibération N° 2020/055**

**Mise en place d'une commission en charge des délégations  
de services publics et élection des membres**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre de procédure de délégation de service public, la Ville d'Ajaccio doit se doter, conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, d'une commission ad hoc composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Les suppléants sont en nombre égal à celui des titulaires.

Cette commission est principalement chargée de l'analyse des dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

En application de l'article L1411-6 du CGCT, elle est également consultée pour avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% avant que l'Assemblée délibérante ne se prononce sur l'avenant.

Conformément à l'article D1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les membres titulaires et suppléants de cette commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Par ailleurs, peuvent siéger avec voix consultative à la commission un ou plusieurs agents de l'administration communautaire désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- De décider de la mise en place d'une Commission en charge des délégations de service public
- De procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de cette commission, au scrutin secret et à la représentation au plus fort reste, conformément à l'article D1411-3 du code général des collectivités territoriales.
- De proclamer les résultats du scrutin.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

### **DECIDE**

De la mise en place d'une Commission en charge des délégations de service public

## PROCEDE

À l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de cette commission, au scrutin secret et à la représentation au plus fort reste, conformément à l'article D1411-3 du code général des collectivités territoriales.

## PROCLAME

Les résultats du scrutin

## DIT

que la Commission Municipale de délégation de services publics est composée de la manière suivante :

**Président : M. le Maire ou son représentant**

### **Membres Titulaires :**

- M. Pierre Pugliesi
- Mme Annie Costa-Nivaggioli
- M. Jean-François Luccioni
- M. Jacques Billard
- Mme Vannina Angelini-Buresi

### **Membres suppléants :**

- Mme Annie Sichi
- M. Basiliu Moretti
- Mme Simone Guerrini
- Mme Caroline Corticchiato
- Mme Isabelle Feliciaggi

## VOTE

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**